

## Conditions d'inscriptions

Nous appelons :

- **journée de formation** toute période de formation d'une journée maximum sans hébergement ;
- **stage** : toute période de formation supérieure à une journée .

### *Les inscriptions*

- Les inscriptions sont enregistrées à concurrence des places disponibles dans l'ordre de réception du dossier régulier complet.
- Il n'est pas réservé de places par téléphone.
- Chaque inscription doit être individualisée (une fiche par stagiaire)
- Toute demande d'inscription ne sera retenue que si elle est :
  - établie sur l'imprimé spécial comportant tous les renseignements nécessaires écrits de façon nette et lisible, signé du président ou de la présidente de l'association ;
  - accompagnée : du montant des droits d'inscription et de participation, éventuellement, pour certains stages, de brevet ou d'attestation de spécialité ou de niveau technique (photocopie).

### *Les conditions financières*

- Le montant du droit d'inscription est à régler par chèque bancaire. Les droits d'inscription comprennent, si cela est nécessaire, la documentation du stage considéré.
- Tout dossier incomplet ou non conforme ne pourra être pris en considération et sera retourné à l'expéditeur.

### *Les conditions d'hébergement*

- Si cela est nécessaire au stage, un hébergement est prévu. Sauf information contraire, précisée dans le bulletin d'inscription, le coût de l'hébergement est compris dans le prix du stage.
- Sauf dispositions exceptionnelles, tous les stagiaires doivent obligatoirement utiliser l'hébergement proposé pour le stage.
- En aucun cas il n'est prévu de réduction sur le prix du stage.

### *Désistements*

En cas d'absence, il sera retenu sur le prix de l'inscription :

Pour une journée de formation

- Si la personne n'a pas donné d'excuse le prix total est conservé
- Si l'excuse parvient dans la semaine précédant cette journée 50 % de la somme seront conservés.

Pour un stage

- 20 % pour une annulation intervenant plus de 15 jours avant le début du stage,
- 50 % du prix du stage seront requis pour une annulation intervenant moins de 10 jours avant l'ouverture de la session,
- la totalité pour une absence non justifiée le 1er jour du stage.

Il est obligatoire de prévenir le secrétariat de Ligue par lettre (Cachet de la poste faisant foi).

### *Annulation de stage*

En cas d'annulation de stage, les dossiers et les chèques seront retournés au correspondant figurant sur la fiche d'inscription.

En aucun cas, il ne pourra y avoir indemnisation du stagiaire, pour quelque motif que se soit, suite à l'annulation du stage .

### *Remboursement des frais médicaux*

Le stagiaire, ses parents ou tuteurs s'engagent à rembourser les frais médicaux éventuellement engagés par la Ligue de Franche-Comté.

### *Exclusion de stage*

Tout manquement à la discipline du stage, au respect d'autrui, au règlement intérieur du lieu d'hébergement ou à la Loi peut entraîner l'exclusion du stagiaire par le responsable du stage après avis du responsable de la Formation ou de son représentant sur la Ligue .

Les parents sont prévenus de cette exclusion ainsi que le président de l'association du stagiaire.

Le stage n'est pas remboursé.